

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 16/03/2012, 18h30.**

Présents : M. CORNETTE Gilles, M. FLOUZAT Roland, Mme BOUHOURL Henriette, M. GRILLON Hubert, Mme LECORDIER Denise, Mme NANDROT Anic, Mme GUERY JALMAIN Nicole, M. DHOMPS Jacques, Mme DESTREM Michèle, Mme RAPEAU Lydie, Mme SPALKE Mireille, Mme CHARUA Josette, M. LHAUTE Sylvain, M. GERMAIN Thierry.

Représentés : Mme PASQUIER Michèle représentée par Mme BOUHOURL Henriette

Absents : néant

Début de séance : 18H40

Secrétaire de séance : Mme NANDROT Anic

Monsieur le Maire demande à inverser l'ordre des questions 1 et 2 à l'ordre du jour. Proposition acceptée à l'unanimité.

M. GRILLON Hubert fait remarquer un oubli dans le dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 29/02/2012. M. LHAUTE Sylvain fait partie du groupe de travail chargé d'étudier l'installation d'une boulangerie professionnelle. Ce groupe est constitué de M. GRILLON Hubert, M. DHOMPS Jacques, M. LHAUTE Sylvain, Mme LECORDIER Denise, Mme GUERY JALMAIN Nicole.

Lecture du cahier de délibération et signatures.

M. DHOMPS Jacques souhaite en préambule faire la déclaration suivante : 7 nouveaux élus, n'ayant pas participé au vote du budget primitif 2011, souhaitent ne pas prendre part au vote du Compte Administratif 2011. Il s'agit de M. DHOMPS Jacques, Mme GUERY JALMAIN Nicole, Mme CHARUA Josette, Mme DESTREM Michèle, M. GERMAIN Thierry, Mme RAPEAU Lydie, Mme SPALKE Mireille. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

### **1 Vote des comptes administratifs 2011 (budget général, eau, assainissement) :**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2011 des budgets de l'eau, de l'assainissement et du budget général.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil avant que soit procédé au vote. Mme LECORDIER Denise, doyenne de l'assemblée, fait procéder au vote à bulletin secret.

7 conseillers ne participent pas au vote.

**Compte administratif du budget de l'eau** : approuvé par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Résultat de fonctionnement : 15 207,07

Résultat d'investissement : - 13 335,20

**Compte administratif du budget de l'assainissement** : approuvé par 7 voix, 0 contre, 0 abstention

Résultat de fonctionnement : 10 955,28

Résultat d'investissement : 42 634,05

**Compte administratif du budget de la commune** : approuvé par 7 voix, 0 contre, 0 abstention

Résultat de fonctionnement : 145 970,50

Résultat d'investissement : 104 257,27

Aucune opposition ne s'étant manifestée, les comptes administratifs 2011 sont approuvés.

**1 Vote des comptes de gestion 2011 (budget général, eau, assainissement) :**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2011 des budgets de l'eau, de l'assainissement et du budget général. Il fait procéder au vote à main levée.

7 conseillers ne participent pas au vote.

**Compte de gestion du budget de l'eau** : approuvé à l'unanimité

**Compte de gestion du budget de l'assainissement** : approuvé à l'unanimité

**Compte de gestion du budget de la commune** : approuvé à l'unanimité

Les comptes de gestion 2011 sont approuvés.

**1 Affectation des résultats :**

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats suivante :

Affectation Budget eau au compte 002 : .....61 814,51

Affectation Budget assainissement au compte 002 : .....10 955,61

Affectation Budget général au compte 1068 : .....390 781,42

Il fait procéder au vote à main levée.

7 conseillers ne participent pas au vote.

L'affectation des résultats est approuvée par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

**1 Vote des taux d'imposition :**

Monsieur le Maire présente les modalités de fixation des nouveaux taux d'imposition 2012. Une réunion de la commission des finances s'est tenue le 13 mars 2012, en présence de Mme TANGUY, trésorière de la perception de Baugy.

Monsieur le Maire compare les taux de Marseilles-lès-Aubigny avec les taux moyens départementaux :

Taux 2011 Marseilles-lès-Aubigny Taux 2011 moyens départementaux  
Taxe d'habitation 10.20% 25.23%  
Taxe sur foncier bâti 21.17% 20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

Taux 2011 Marseilles-lès-Aubigny Taux 2011 moyens départementaux  
Taxe d'habitation 10.20% 25.23%  
Taxe sur foncier bâti 21.17% 20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

Taux 2011 moyens départementaux  
Taxe d'habitation 10.20% 25.23%  
Taxe sur foncier bâti 21.17% 20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

Taxe d'habitation 10.20% 25.23%  
Taxe sur foncier bâti 21.17% 20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

Taxe d'habitation 10.20% 25.23%  
Taxe sur foncier bâti 21.17% 20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

10.20% 25.23%  
Taxe sur foncier bâti 21.17% 20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

25.23%  
Taxe sur foncier bâti 21.17% 20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

Taxe sur foncier bâti 21.17% 20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

Taxe sur foncier bâti 21.17% 20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

21.17% 20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

20.43%  
Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

Taxe sur foncier non bâti 28.53% 37.11%

28.53% 37.11%

37.11%

?

Il fait observer les décalages qu'il souhaiterait corriger (augmenter les taux habitation et foncier non bâti sans toucher au foncier bâti). Ce choix doit obéir à des règles de lien entre

taux qu'a communiquées la Perception. Il expose qu'il conviendrait de maintenir les recettes fiscales de la commune à un niveau qui compense l'inflation observée (2.3% à fin janvier) sans aller au-delà compte-tenu de la crise supportée par la population. Il ajoute que cette mesure, n'a qu'une conséquence limitée pour le budget des ménages et ne permet que de compenser un peu la baisse programmée des recettes 2012 (-105000€).

Les élus d'opposition souhaitent au contraire qu'il n'y ait aucune augmentation des taux en 2012, pour épargner le budget des ménages qui devraient subir des augmentations de la part des autres collectivités. Ils conviennent qu'il s'agit, certes, d'une mesure symbolique par sa portée mais qu'elle est nécessaire.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'une telle mesure a des conséquences pénalisantes pour les recettes communales à cause de son effet cumulatif et que sa conséquence directe est souvent d'imposer un rattrapage important à terme. Ce rattrapage serait alors plus lourd pour la population. Monsieur le Maire rajoute que les dotations d'État de compensation introduites suite à la réforme de la taxe professionnelle sont figées et n'augmenteront plus, avec pour conséquence directe l'érosion régulière des recettes communales et qu'il faut prendre soin de compenser cette baisse par une augmentation modérée mais régulière des taux d'imposition. Il s'agit là d'un phénomène que les communes ne maîtrisent pas (décision de l'État) mais dont elles sont directement victimes. Les élus doivent donc éviter la démagogie qui consiste à dire « Nous sommes de bons élus parce que nous n'augmentons pas les impôts ! » et assumer leur responsabilité de maintenir les finances communales en bon état.

Les élus d'opposition persistent dans leur refus d'une augmentation des taux.

Monsieur le Maire fait procéder au vote à bulletin secret dans le sens de la simulation faite par la Perception, à savoir : augmentation de la taxe d'habitation et du foncier non bâti et pas d'augmentation du foncier bâti.

**Votants** : 15

**Pour** : 8

**Contre** : 7

**Abstention** : 0

Suite à ce vote, les taux 2012 sont fixés comme suit :

- **Taxe d'habitation** : 10.64%
- **Taxe sur foncier bâti** : 21.17%
- **Taxe sur foncier non bâti** : 29.76%

## **1 Questions diverses**

- Dissolution du syndicat du CES de La Guerche sur l'Aubois arrêtée par la Préfecture du Cher dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Monsieur le Maire présente le projet de confier la gestion de la base de canoës à un partenaire privé. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une réunion sera organisée dans le cadre de la commission tourisme.
- L'association des parents utilisateurs de la garderie itinérante Kangouroule organise une bourse aux vêtements dimanche 18 mars au CSC. À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte à titre exceptionnel de soutenir cette manifestation. Il ne sera facturé à l'association que le nettoyage, d'un montant de 55€.
- Les nouveaux élus membres de la commission du CSC se réuniront lundi 26 mars 2012, à 17h30, pour s'informer du fonctionnement des installations. Ils visiteront ensuite les bâtiments communaux.
- A la demande des nouveaux élus, une rencontre avec le personnel sera organisée le mercredi 4 avril à 9h30 à la mairie.
- Mme CHARUA Josette demande que soit vérifiée la remise en eau au cimetière.
- M. DHOMPS Jacques demande si Monsieur le Maire a pris connaissance du projet de courrier qu'il a préparé pour demander à VNF la poursuite de la réfection du port. Monsieur le Maire souhaite y apporter quelques compléments et l'adressera à VNF.
- Le groupe de travail chargé d'étudier l'installation d'une boulangerie professionnelle se réunira le jeudi 22 mars à 09h00, salle du conseil.
- Monsieur le Maire présente la carte postale envoyée par les enfants de la classe de Mme SAVORET en voyage en Normandie. Il rappelle que ce voyage a été aidé par la mairie à hauteur de 120€ par enfant, ainsi que par les associations « les mains vertes » et « la vie de l'école ».
- Fin de la séance à 22h00.